

# PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 7 mai 2012  
Présidence de M. Thierry Buche, président

La séance est convoquée à 20h00.

Y compris le Président, 71 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés: Mmes Nina Aeby, Françoise Gretillat, Sylvie Moroszlay, Monique Weber  
MM. Pascal Barone, René Boillat, Bernard Hagin, Félix Paschoud, Jean-  
Marc Pilloud, Patrick-Olivier Rosselet, François Rousseil  
Absents: MM. Charles Chappuis, Thierry Janz, Jean-Christophe Piccard

Le quorum étant atteint, le **Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Sans objection, l'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

### 1. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

**M. Gaël Gillibert**, du groupe des Verts, domicilié à la rue du Bourg-Neuf 5, qui remplace M. Jean-François Borgeaud, démissionnaire, est assermenté.

### 2. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 MARS 2012

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### 3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le 1<sup>er</sup> avril a eu lieu le 2<sup>ème</sup> tour des élections cantonales.

Le 23 mars, le **Président** a reçu la lettre de démission de M. Jean-François Borgeaud. Il le remercie pour sa participation active au sein du Conseil et formule ses meilleurs vœux pour sa santé et son avenir.

Le 3 mai, il a participé à la soirée d'accueil des nouveaux habitants et des jeunes citoyens.

Le **Président** suggère de faire la sortie biennale probablement le samedi 8 septembre, mais pas le samedi 6 octobre 2012, comme indiqué, journée de la revue quadriennale des pompiers.

### 4. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

**M. Jakob Bircher**, du groupe libéral, dépose une motion demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité d'intégrer des locaux de musique dans des projets de constructions en cours, futurs, ou encore dans des bâtiments existants.

**M. Denis Aguet**, du groupe socialiste et indépendants de gauche, dépose une motion demandant à la Municipalité de prévoir l'adhésion à un organisme spécialisé dans la gestion des conflits ou du harcèlement afin d'apporter un soutien au personnel communal en cas de difficultés relationnelles dans le cadre professionnel.

#### 5. PREAVIS MUNICIPAL N° 1181/2012 CONCERNANT LE PRET COMMERCIAL SOUS FORME DE COMPTE COURANT ACCORDE A LA SOCIETE D'EXPLOITATION DU RIVAGE SA

**M. Christophe Gessner** président libéral de la commission des finances, prend place au pupitre et lit le rapport de la commission. Celle-ci propose à l'unanimité des membres présents d'adopter les conclusions du préavis.

La Municipalité ne demande pas la parole.

**Le Président** ouvre la discussion.

**M. André Kudelski** pense que c'est mieux de recapitaliser que d'octroyer un prêt.

**M. Philippe Sordet** aurait souhaité qu'il y ait dans le préavis des éléments plus complets et que des mesures structurelles soient prévues.

**M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** répond au souci de manque d'informations financières, que la commission des finances est informée régulièrement chaque année de l'évolution de la situation ainsi que le président de la commission de gestion. Il faut savoir que la Commune est propriétaire d'une S.A. et que certains chiffres, pour des raisons strictement commerciales ne peuvent pas être divulgués. Au départ, le Conseil communal a doté la société d'un capital-actions de Fr. 500'000.- et elle a accordé une ligne de crédit de Fr. 600'000.- qui a été nécessaire à la gestion de l'hôtel, mais en 2006, ce crédit a été entièrement remboursé. Monsieur Schlaeppli donne les résultats avant amortissement des différentes années et on constate que la pire année est 2010. Les deux explications de ce résultat sont d'une part les travaux de 2009 à 2010 où l'on a dû cesser l'exploitation pendant un certain temps et d'autre part la problématique conjoncturelle. L'hôtel a perdu en 2 ans et demi 1'300 nuitées. Ceci est lié à la problématique du franc fort. Le taux d'occupation annuel moyen est de 69 % dans la région lausannoise. Pour l'hôtel du Rivage il a été de 45 % en avril, la perspective pour mai est de 65 % et pour juin de 79 %.

Un audit a été confié à un spécialiste de l'hôtellerie, M. Jacques Pernet. Le rapport arrive à la conclusion que l'hôtel est bien géré par le directeur. Il a été décidé d'économiser Fr. 150'000.- sur les charges d'exploitation de nourriture et de passer de Fr. 1'500'000.- de masse salariale à Fr. 1'220'000.- en réorganisant les horaires d'ouverture et avec du personnel variable. D'autres économies ont été faites par exemple dans la gestion du linge. Au 7 mai 2012, les comptes font apparaître Fr. 109'000.- de liquidités, Fr. 50'000.- de débiteurs et Fr. 268'000.- de fournisseurs, y compris la Commune pour Fr. 170'000.-. Ce montant correspond au loyer et au gaz qui est facturé plus tard dans l'année.

Le budget 2012 est de Fr. 2'942'900.-, le résultat avant amortissement prévu est de Fr. 202'000.-, l'amortissement est Fr. 112'000.- et le résultat final est Fr. 90'000.-

L'hôtel travaille notamment avec Nespresso, les groupements patronaux vaudois, Philip Morris. La clientèle qui fait défaut est celle du tourisme européen. La problématique des chambres d'hôtel vient du fait que les prix ne sont pas fixes, le prix moyen oscille entre Fr.187.- et Fr. 196.- la nuit.

**M. Pierre Bonjour** pense qu'il y a une marge de manœuvre dans l'amélioration des conditions cadre d'exploitation. On peut optimiser peut-être du côté des réservations, qu'il suppose se font par Lausanne Tourisme et Montreux Tourisme.

**M. André Kudelski** signale qu'il serait souhaitable de faire une recapitalisation plutôt que d'ajouter des dettes.

**M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** répond qu'une recapitalisation est bienvenue. Si le Conseil communal veut cette solution, la Municipalité ne va pas s'y opposer.

**M. André Kudelski** souligne qu'il s'agit de donner à cet établissement des conditions qui lui permettent de travailler de façon sereine.

**M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** précise que la recapitalisation est un don plutôt qu'un prêt.

**M. André Kudelski** explique qu'il ne s'agit pas d'un don, car il y a des actions en échange.

**M. Claude Weber** dit que l'on parle de diminuer la masse salariale de l'ordre de 20% et on parle aussi de personnel variable, il se demande si ceci sous-entend qu'il y aurait du personnel sur appel.

Réponse de **M. Pierre-Alexandre Schlaeppli**: dans l'hôtellerie c'est une pratique courante d'avoir du personnel qui ne travaille pas de façon fixe, mais qui travaille à la demande.

**M. Sébastien Rod** regrette la façon dont la Municipalité a informé le Conseil communal sur ce sujet. Il est choqué que le Conseil n'ait pas été informé sur l'état des comptes. Il souhaite amender le préavis en demandant une information systématique avec un extrait de comptes à chaque printemps sous forme de communication municipale. Il se sent un peu pris en otage, car on ne peut pas dire non à ce préavis. Il suppose qu'un non marquerait la fin de la société d'exploitation du Rivage.

**M. Philippe Mingard** a compris qu'une recapitalisation permettrait de supprimer les intérêts et ne pas amortir le montant en question. Il veut connaître le montant du capital-actions actuel.

**M. Jacques-André Conne** répond à M. Rod que la Municipalité va s'efforcer de mieux communiquer. Le montant des pertes 2010 et 2011 figurait déjà dans la communication municipale du mois de mars. Si on vote non, on devra mettre fin à la société d'exploitation, voir fermer l'hôtel. Il répond à M. Mingard que le capital-actions est toujours de Fr. 500'000.-

**M. Patrick Sutter** remarque qu'il n'y a aucune garantie que les Fr. 500'000.- vont suffire et permettre de sauver l'hôtel. Il se pourrait que l'on prête et que l'hôtel tombe en faillite.

**M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** confirme que si la situation ne s'améliorerait pas, il y aurait un risque de faillite. Dans ce cas-là il faudrait prendre des mesures comme remettre la société d'exploitation en gestion sous forme d'une société à qui on louerait le mobilier, ou on pourrait travailler avec un partenaire, ou faire des appartements à la place de l'hôtel.

**M. Michel Monod** pense que la seule solution est d'augmenter le capital-actions de Fr. 500'000.- pour passer à Fr. 1'000'000.- et ne pas faire de prêt. Ce serait la dernière fois que l'on donnerait de l'argent pour cet hôtel.

**M. Christophe Gessner** répond à M. Mingard que le taux d'intérêt fixé est supérieur de 1/2% à celui du marché du placement des capitaux. Il s'agit d'un compte courant, il n'y a pas d'amortissement tel quel. Il répond à M. Monod qu'il ne s'agit pas d'augmenter le capital de Fr. 500'000.- à Fr. 1'000'000.-. Il faudrait faire une diminution du nominal et une augmentation de capital afin de recréer des fonds propres.

**M. Erich Kaiser** signale qu'il faudrait connaître les actifs de cette société et la situation des réserves. La société a fait des investissements dans le mobilier, qui font partie des actifs. Si elle a fait des investissements en 2010 et 2011 et qu'elle n'a pas eu besoin de crédits et a utilisé ses liquidités, il faut accorder le crédit.

**M. Christian van Singer** précise que Lutry a fait le choix politique de travailler avec Montreux Tourisme au lieu de Lausanne Tourisme et ceci a des conséquences. Il demande s'il y a des statistiques sur le nombre de clients envoyés par chacun des sites. Il a constaté qu'en cherchant sur internet, si on va sur Lausanne on ne trouve pas l'hôtel du Rivage. Il désire également savoir si les mesures d'économies concernent aussi le Conseil d'administration et combien touche globalement celui-ci.

**M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** répond que l'hôtel travaille avec les deux sites Montreux et Lausanne. Concernant internet, il y a des situations où il apparaît directement et d'autres pas. La rémunération des membres est située entre Fr. 3'000.- et Fr. 4'000.- par année plus Fr. 200.- par séance.

**M. Philippe Sordet** préconise d'accorder ce prêt et que dans une deuxième phase la question de la restructuration du capital soit traitée.

**M. Christophe Gessner** se rallie à cette proposition. Concernant l'amendement de M. Rod, il s'engage à ce qu'il y ait chaque année un paragraphe dans les comptes sur la situation de l'hôtel afin de donner un compte-rendu au Conseil communal.

**M. André Kudelski** estime qu'il faut faire un prêt aujourd'hui, mais ceci ne résoudra pas le problème sur le fond, il faudra s'atteler à regarder les questions sur le fond.

**M. Erich Kaiser** après avoir vu les comptes, s'étonne que l'on demande un crédit. Le capital-actions est totalement consommé par les pertes de l'année et les pertes reportées. Le seul choix est la recapitalisation. On peut voter le crédit mais il faudra revenir avec un plan d'assainissement de cette société.

**M. Sébastien Rod** a pris note de l'engagement du président de la commission des finances de faire un paragraphe systématique sur l'hôtel de ville. Il retire son amendement. Il souligne que si l'hôtel tombe en faillite il y aura Fr. 1'650'000.- de perdu: Fr. 500'000.- en capital-actions, Fr. 500'000.- du prêt et Fr. 650'000.- postposés pour 2011.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

**Le Conseil adopte par 61 voix les conclusions du préavis (9 abstentions et aucune opposition), à savoir:**

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 500'000.- pour l'octroi d'un prêt aux conditions du marché de placement des capitaux + ½ point, en faveur de la Société d'Exploitation du Rivage SA.

**M. Philippe Sordet** demande à la Municipalité qu'elle présente d'ici à la fin de l'année, un projet complet sur la situation économique de cette société et des propositions pour la recapitaliser.

#### 6. PREAVIS MUNICIPAL N° 1182/2012 RELATIF A L'ASSAINISSEMENT ET AU REAMENAGEMENT DE LA ROUTE DE SERMOTIER

Au pupitre, **M. Denis Richter**, président-rapporteur vert, lit son rapport. Il est prévu de consulter une nouvelle fois la commission des routes sur le projet définitif de requalification de la route avant la mise à l'enquête publique. La commission propose à l'unanimité d'adopter les conclusions du préavis.

**M. Roland Dumas**, membre de la commission, a voté pour ce préavis, il incite à le voter à l'unanimité. Mais il demande d'arrêter de voter systématiquement des restrictions de circulation.

**M. Axel Kuonen**, membre de la commission, avait compris que toutes les questions de gendarmes couchés, places de parc et autres allaient être traitées ultérieurement.

**M. Denis Richter** répond que pendant la séance de la commission, on a voté sur un principe de resserrement aux entrées, une chaussée de 4m50 et des places de stationnement alternées. Il n'y a pas de gendarmes couchés prévus.

La Municipalité ne demande pas la parole.

**Le Président** ouvre la discussion.

**M. Denis Aguet** déplore qu'il n'y ait pas un plan de situation dans le préavis.

**M. Denis Richter** répond que lors de la séance, un plan a été donné à chaque commissaire qui aurait pu le montrer dans les séances de groupe.

**Mme Nicole Dentan-Grange** veut des explications sur le fait que ce préavis n'a aucun lien avec l'amendement au préavis n°1160/2010 apporté par le Conseil communal relatif à la suppression de l'élargissement du trottoir nord.

Réponse de **M. Denis Richter**: il y a eu une étude sur l'état du réseau communal qui a révélé trois points noirs dont Sermotier. C'est sur la base de cette étude que s'est fait le présent préavis et pas en réaction à l'amendement qui avait été fait en 2010.

**Mme Aude Savoy** informe que cette étude a décrit l'état physique des chaussées et a permis de se rendre compte que la route de Sermotier était en mauvais état. Si la Municipalité revient avec ce préavis ce n'est pas parce que le Conseil communal avait refusé le trottoir, mais parce que l'on a été en face d'évidences physiques qui contraignent à refaire cette route.

**Mme Nicole Dentan-Grange** demande si cet élargissement qui avait été refusé est maintenant pris sur le domaine privé.

**Mme Aude Savoy** répond qu'il était prévu d'élargir de 50 cm ce trottoir sur le domaine public. Ceci avait un coût de Fr. 70'000.- à 80'000.- et c'est ceci qui avait été amendé. Aujourd'hui on est dans une situation très différente car la route va être complètement refaite. La proposition consiste à créer un trottoir de 1m20 de large. Il y aurait 70 cm qui seraient pris sur le domaine public, le coût supplémentaire étant minime. L'idée est de s'approcher des propriétaires au nord pour pouvoir utiliser un cheminement de 50 cm qui est occupé par des dalles en béton lavées.

**M. Jean-Pierre Favre** demande quelle est l'agenda des travaux par rapport à la route de Crochet.

Réponse de **Mme Aude Savoy**: on commencera par la réfection du carrefour Sermotier-Crochet-Ancienne Ciblerie. Une fois que le carrefour aura été corrigé on fera les travaux de la route de Savuit et de Crochet. Il s'agira de mettre à l'enquête le trottoir sur la route de Savuit et les aménagements qui seront faits à la route de Crochet. Ensuite il faudra rencontrer la commission consultative des routes pour finaliser le projet de mise à l'enquête. Si tout se passe bien on prévoit de faire les travaux l'année prochaine et seulement après se fera la réfection de la route de Sermotier.

**Mme Nicole Dentan-Grange** pense qu'avec ce nouveau préavis, l'amendement qui avait été voté ne sert à rien. On contourne l'amendement et on revient avec un autre projet.

**Mme Aude Savoy** précise que l'on ne contourne pas l'amendement, un crédit de Fr. 2'580'000.- avait été demandé, dont Fr. 70'000.- pour l'élargissement du trottoir et le Conseil communal n'a pas accordé ce crédit. Aujourd'hui on revient avec un autre projet de réfection complète de la route.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

**Le Conseil adopte les conclusions du préavis (3 abstentions), à savoir:**

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement et de réaménagement de la route de Sermotier,
  2. d'accorder le crédit nécessaire pour ces travaux, soit la somme de Fr. 520'000.-,
  3. d'admettre le mode de financement proposé,
  4. de donner à la Municipalité, cas échéant, les pouvoirs l'autorisant à répondre aux éventuelles oppositions.
7. PREAVIS MUNICIPAL N° 1183/2012 CONCERNANT L'AMELIORATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.

Au pupitre, **M. Yves Leumann** président-rapporteur libéral, lit le rapport de la commission. Celle-ci a été conviée à une visite des différents sites mentionnés dans le préavis. Elle a pu se faire une idée très précise des besoins parfois urgents de remplacement, de modernisation et d'adaptation des équipements concernés. La commission propose à l'unanimité d'adopter les conclusions du préavis.

La Municipalité ne demande pas la parole.

**Le Président** ouvre la discussion.

**M. Raymond Sudan** veut savoir si la disposition des luminaires est définitive.

**M. Yves Leumann** répond que la disposition n'est pas définitive. Le préavis donne des propositions sur les points urgents. Par la suite il y aura sûrement un nouveau préavis.

**M. Charles Monod** précise que les emplacements actuels seront maintenus, car on souhaite garder les mâts.

**M. André Kudelski** demande si l'analyse du spectre de chacune des lampes a été effectuée, notamment les lampes avec des gaz, qui peuvent créer des problèmes de vision. Il souhaite savoir s'il y aurait la possibilité de remplacer dans quelques années les lampes de sodium par des LED.

**M. Charles Monod** répond que l'on n'a pas analysé le spectre des lampes. La Municipalité s'est basée sur l'indice de rendu de ces luminaires. Certains fabricants fournissent les mêmes luminaires en version halogénure métallique, vapeur de sodium ou LED, mais d'autres ne le font pas.

**M. André Kudelski** demande si les luminaires choisis permettent cette polyvalence.

**M. Charles Monod** explique qu'on a choisi le principe, mais pas encore le modèle.

**M. Raymond Sudan** constate que la route de Monts-de-Lavaux n'est pas éclairée. Il souhaiterait que l'on prenne en considération l'éclairage de cette route.

**M. Charles Monod** rappelle que ce préavis concerne l'amélioration de l'éclairage public existant. Il note cette remarque comme un **vœu**.

**M. Christian van Singer** veut savoir s'il est prévu de diminuer l'intensité des éclairages pendant la nuit.

**M. Charles Monod** explique que des abaisseurs de tension sont prévus dans le secteur limité à la route des Monts de Lavaux entre la frontière de Belmont et le Landar.

**M. Denis Richter** demande si une réflexion a été faite sur les détecteurs de mouvements, ceux-ci permettent d'économiser énormément d'énergie. C'est surtout les passages piétons qui demandent beaucoup d'éclairage. Est-ce que la Municipalité a prévu la suppression de certains luminaires

Réponse de **M. Charles Monod**: la Municipalité a étudié plusieurs variantes mais n'a pas évalué la possibilité de mettre des détecteurs de mouvements, ceux-ci impliquent des infrastructures plus importantes. Quand à la suppression de certains luminaires il faut être attentif à l'aspect sécurité. Il faut trouver le juste milieu.

**M. Christian van Singer** demande si les abaisseurs de tension prévus pourraient être installés facilement dans un autre secteur.

**M. Charles Monod** indique que la réponse est oui, mais que sur certains éclairages cela ne sera pas possible car si les éclairages sont de faible puissance, les équipements ne s'amorceront pas correctement.

**M. Alain Aebi** constate qu'à la page 4 du préavis, il est signalé qu'il y a deux luminaires de test à LED au chemin de Culturaz à la hauteur du passage piétons. Sur les plans on voit que par la suite il y aura une harmonisation au sodium. Pourquoi mettre des LED à cet endroit si on va passer au sodium? Est-ce bien approprié? Les deux LED ne sont pas proportionnés par rapport à la luminescence.

**M. Charles Monod** précise qu'il s'agit d'un essai et que l'on ne peut pas harmoniser la couleur des LED. Si le préavis passe, ces LED seront avantageusement remplacés par des éclairages moins puissants.

**M. Claude Weber** émet le vœu suivant: si c'est possible que les luminaires aux passages piétons soient d'une intensité plus forte que les autres ou qu'ils soient d'une autre couleur.

**M. Charles Monod** corrobore qu'il faut marquer d'une façon plus soutenue l'éclairage aux endroits comme les passages piétons.

**M. Michel Régnier** précise que les LED sont extrêmement directifs, on ne peut pas les régler. Il déplore que sur les 405 luminaires qui vont être changés, qu'il y ait plus de la moitié qui seront à base de la technologie aux vapeurs de mercure, même si les vapeurs de mercure des halogénures métalliques sont plus diluées.

**M. Charles Monod** dit qu'il ne s'agit que des traces de mercure. Ces luminaires ont le meilleur rendement.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

**Le Conseil adopte les conclusions du préavis à l'unanimité, à savoir:**

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'amélioration d'éclairage public, tel que proposé dans ce préavis,
2. d'accorder à la Municipalité les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet, soit le montant global de Fr. 586'000.-,
3. d'admettre le mode de financement proposé.

## 8. ELECTION D'UN VICE PRESIDENT

Au nom du groupe des Verts, **M. Pierre Bonjour**, présente la candidature de **M. Denis Richter**.

On procède à la votation à bulletin secret.

bulletins délivrés	70	
bulletins rentrés	70	
bulletins blancs	2	
bulletins nul	0	
bulletins valables	70	majorité absolue 36

**M. Denis Richter** est élu par 68 voix.

#### 9. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIERES

Pour remplacer Mme Koraljka Bandack, M. Claude Manoli, au nom du groupe UDC propose la candidature de **M. Alain Aebi**. Il est élu à l'unanimité.

#### 10. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION CONSULTATIVE D'URBANISME

Pour remplacer Mme Koraljka Bandack, M. Claude Manoli, au nom du groupe UDC propose la candidature de **M. Rémy Sulzer**. Il est élu à l'unanimité.

#### 11. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

**N° 562/2012 Collecte des déchets ménagers – proposition d'implantation de 3 containers**  
**M. Jean-Pierre Favre** désire savoir si les containers sont harmonieux et quelle forme ils ont.

**Mme Aude Savoy** explique que la Municipalité est extrêmement sensible à l'aspect esthétique. Le choix s'est porté sur un container en inox enterré, la partie émergente est très discrète.

**Mme Marie-Claude Rossi** se demande comment sont vidés ces containers.

**Mme Aude Savoy** informe que c'est un camion équipé d'un système d'élevage particulier qui lève la cuve et vide le contenu.

**N° 563/2012 Réorganisation scolaire découlant de l'acceptation de la LEO et d'Harmos**  
**Mme Claire Glauser** signale que dans le 3<sup>ème</sup> paragraphe on parle de la 5<sup>ème</sup> année qui correspond à la 3<sup>ème</sup> actuelle et la 7<sup>ème</sup> année c'est la 5<sup>ème</sup> actuelle.

*Réponse à la motion de M. Loïc Béguin, Conseiller communal, concernant l'installation d'un rucher urbain au sein de la Commune de Lutry.*

**M. Loïc Béguin** pense que c'est une bonne solution, certaines espèces d'abeilles sauvages sont en voie de disparition. Les abeilles domestiques peuvent toujours se reproduire puisque on élève des reines, tandis que les abeilles sauvages quand elles disparaissent c'est fini. Il invite les conseillers à regarder sur internet le projet LIVE Biodiversité. Il souhaiterait qu'il y ait des plaques explicatives près des lieux où seront posés ces ouvrages.

**Mme Claire Glauser** annonce que le 1<sup>er</sup> juin il y aura un concert de rock à la Grande salle de Lutry à 20h. Des billets gratuits sont à disposition au Greffe. La bibliothèque de Lutry va fêter ses 30 ans les 8 et 9 juin prochains.



**M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** confirme que lors de l'assemblée générale de la société d'exploitation du Rivage, M. Willy Blondel, vice président, a été remplacé par M. Jacques-André Conne. Les autres membres du Conseil d'administration restent inchangés. Il remercie le Conseil communal par rapport à la décision prise concernant l'hôtel du Rivage.

**Mme Aude Savoy** informe que plus de 200 communes vaudoises ont décidé d'accepter la taxe au sac. La Commune de Lutry a accepté d'entrer en matière sur la proposition de financement qui a été faite et qui consiste à financer le compte des déchets à hauteur de 30% par le biais de l'impôt et de financer le reste par une taxe au sac et une taxe forfaitaire.

**M. André Kudelski** demande combien coûte l'élimination des déchets par année dans la Commune.

**Mme Aude Savoy** répond que le compte 450 qui répercute l'ensemble de la gestion des déchets s'élève à Fr. 1'459'000.-

**M. Charles Monod** informe que le service informatique communal a mis en place un wifi dans la salle du Conseil.

Préavis pour la séance du 25 juin 2012

*Comptes et gestion de la Municipalité pour l'exercice 2011*

## 12. DISCUSSION SUR LES MOTIONS ET LES POSTULATS DEPOSES AU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

**M. Jakob Bircher** développe la motion demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité d'intégrer des locaux de musique dans des projets de constructions en cours, futurs, ou encore dans des bâtiments existants.

**Le Président** ouvre la discussion.

**M. Jacques-André Conne** trouve cette demande légitime. La Commune loue déjà des locaux dans ses abris de la protection civile pour des groupes. L'offre est restreinte, la Municipalité est d'accord d'accepter la motion.

La discussion est close.

On procède à la votation. **La motion est acceptée et renvoyé à la Municipalité (3 abstentions).**

**M. Denis Aguet** développe la motion demandant à la Municipalité de prévoir l'adhésion à un organisme spécialisé dans la gestion des conflits ou du harcèlement afin d'apporter un soutien au personnel communal en cas de difficultés relationnelles dans le cadre professionnel.

**Le Président** ouvre la discussion.

**M. Michel Monod** demande s'il n'y a pas dans la Commune un responsable des ressources humaines. Il serait intéressant de connaître le fonctionnement avant de faire appel à l'extérieur.

**M. Jacques-André Conne** explique que la Commune emploie 105 collaborateurs et 10 apprentis. On est dans une échelle à taille humaine avec une proximité des employés. M. Galley, secrétaire municipal, est aussi chef du personnel et qu'il a une grande expérience. Le personnel peut interpeller leur chef de service, si ça ne va pas il peut interpeller le chef du personnel ou encore les municipaux. Depuis plusieurs années se déroulent des entretiens d'appréciation, où l'on peut évoquer les éventuels conflits. En cas

de gros problème, la Commune ferait appel à un médiateur. Pour l'association de police c'est différent car ils peuvent faire appel à une psychologue. Il pense que ce n'est pas nécessaire d'adhérer à un organisme spécialisé. Il invite à refuser la motion.

**M. Denis Aguet** ne met pas en doute les compétences du chef du personnel, ni des chefs de service. L'avantage du système qu'il préconise c'est l'anonymat. Le médiateur intervient beaucoup trop tard.

La discussion est close.

On procède à la votation. **La motion est refusée (28 voix pour, 36 voix contre et 3 abstentions).**

### 13. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

**Mme Rose-Marie Notz** formule le **vœu** suivant: l'actualisation de l'inventaire des arbres à protéger dans la Commune. Il fait suite à l'intervention de M. Claude Weber concernant l'abatage d'un cèdre. Cet arbre n'avait pas été sélectionné dans le plan de classement du règlement communal sur la protection des arbres qui date de 1997. Pourtant d'après les critères établis, cet arbre aurait dû être protégé.

**M. Philippe Mingard** remercie la Municipalité d'avoir convoqué le groupe de concertation du PALM le 14 mai pour être informé sur les études concernant l'axe fort.

**M. Claude Weber** revient sur le projet de construction d'une station service au carrefour en bas de la route de la Conversion et veut savoir s'il y a eu des nouvelles.

**M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** répond qu'il n'y a pas eu de nouvelles. Il pense que le projet a été abandonné.

**M. Raymond Sudan** rappelle que l'on avait voté la construction de silos à sel à la route du Bras de Fer et que rien n'a été fait. Que va-t-il se passer avec la surface ex Dumas-Blanc par la suite?

**Mme Aude Savoy** répond que les silos auraient dû être installés la saison passée. Des oppositions déposées par les voisins ont fait perdre beaucoup de temps et le délai de livraison est long. Ils seront prêts au mois d'octobre. S'agissant de la surface laissée libre par les entreprises qui étaient installées dans ce carrefour, cette surface appartient à la Commune. Elle sera utilisée de temps à autre par la Commune comme dépôt, mais elle ne fera pas l'objet d'une mise à disposition des entreprises.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 22h52.

**La prochaine séance est fixée au lundi 25 juin 2012 à 20h00**

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

T. Buche

P. Brentini